

Reconnaissance faciale : pourquoi pas pour les JO de 2024 ?



Selon la cellule investigation de Radio France la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) n'exclut pas de rendre un avis favorable à l'utilisation de la reconnaissance faciale lors des JO de 2024. Si un dispositif est mis en place, la Cnil veillera aux abus éventuels afin de concilier la protection des Français et la protection de leurs libertés.

Des dispositifs sont déjà en test dans certains aéroports du groupe Aéroports de Paris et plusieurs villes ont également expérimenté cette technologie à l'occasion d'événements comme le carnaval de Nice. A Cannes et à Paris dans la station RER Châtelet-Les Halles, la reconnaissance faciale a été testée pour suivre le port du masque.

Sur ce «juteux» marché, évalué en France à sept milliards d'euros, la filière industrielle française en matière de sécurité est en train de se positionner. Parmi les noms cités, des sociétés comme Dassault Systèmes (3DS pour les initiés) ou Capgemini.